

**Zeitschrift:** Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse  
**Band:** 27 (1876)

**Artikel:** La fabrique de mesures  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-784251>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 06.10.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

1<sup>o</sup> un bétail abondant et de bonne qualité, 2<sup>o</sup> nos montagnes et nos paturages que nous devons utiliser nous-mêmes et nous garder de les laisser tomber en d'autres mains, 3<sup>o</sup> nos forêts à l'amélioration et l'augmentation desquelles nous devons travailler sans relâche. Enrichir cette dernière source est le but de la science forestière et ce but ne saurait être atteint là où on ne fait rien pour l'entretien des forêts.

H. Seif, Inspecteur forestier communal.

---

**Zurich.** Au vu du rapport de son Inspecteur général touchant l'état des forêts de la vallée supérieure de la Toëss, le conseil d'Etat a décrété qu'il serait donné des cours forestiers à l'usage des propriétaires de forêts de cette vallée et en a confié l'organisation à l'Inspection générale.

Ces cours ont été tenus ce printemps à Turbenthal, Bauma et Fischenthal et ont été donnés par l'Inspecteur d'arrondissement M. Keller. Leur durée a été de deux jours et les sujets traités répartis comme suit :

1<sup>er</sup> jour : leçon de sylviculture donnée en chambre, exercices de nettoiemens et d'assiette d'éclaircies dans la forêt, discussion familière.

2<sup>me</sup> jour : Leçons en chambre sur les repeuplemens naturels et artificiels, exercices pratiques d'établissement des pépinières de plantations et de semis en forêts, discussion familière le soir.

En outre une excursion faite dans les forêts de Dettenriedt, de Kybourg et de Winterthur ont eu pour but de démontrer aux excursionnistes les résultats produits par une bonne administration forestière.

Les cours furent suivis par 100 propriétaires dont 60 firent partie de l'excursion. Leur grande attention aux leçons, l'intérêt avec lequel ils ont pris part aux exercices pratiques et à la promenade au milieu des forêts permettent d'espérer que les cours loin d'avoir été inutiles porteront de bons fruits.

---

### La fabrique de mesures

de Théophile Beck à Schaffhouse recommande ses pinces à mesurer les bois, gradués en mesures métriques et de construction perfectionnée, à tous les forestiers, marchands de bois, constructeurs et à tous ceux en général qui ont à entreprendre des mesurages de bois.

Ces pinces sont en bois dur et lisse, pour diminuer le frottement et pour ménager les chiffres et les lignes de la division, les surfaces

larges de la grande tige sont légèrement évidées et les surfaces étroites sont recouvertes de laiton; les surfaces correspondantes de la traverse mobile peuvent également être garnies de laiton, au désir de l'acheteur.

Comme l'exactitude du mesurage dépend essentiellement de la position de la traverse mobile, qui doit demeurer sans cesse parfaitement perpendiculaire à la tige, on a voué à cette condition une attention spéciale, et l'on a employé pour la remplir différents systèmes, savoir:

- a. Un ressort assujéti à l'intérieur de la traverse mobile et servant à la serrer constamment contre le dos de la tige.
- b. Un frein qui permet de régulariser les mouvements de la traverse mobile à l'aide d'un levier excentrique.
- c. Un frein qu'on règle par une vis d'arrêt placée en arrière de la traverse mobile.

Les systèmes indiqués sous les lettres *b.* et *c.* sont, de l'avis de plusieurs praticiens, préférables pour les mesurages dans lesquels une grande exactitude est nécessaire; en revanche pour les mesurages ordinaires le premier système est plus commode, parce qu'il permet d'opérer avec plus de célérité et qu'il donne néanmoins des résultats suffisamment exacts.

La tige est assez longue pour permettre de mesurer exactement et commodément des troncs épais d'un mètre. On peut aussi confectionner des pinces pour de plus fort diamètre, mais la fabrique ne s'en charge que sur commande spéciale.

A l'égard de la division de la tige nous avons aussi tenu compte des divers besoins qui se font sentir. Les pinces ordinaires indiquent simplement les diamètres en centimètres et demi centimètres. Pour ceux, qui veulent lire directement la surface et le volume correspondant nous avons d'autres pinces, dont la tige indique sur le revers les décimètres et centimètres carrés correspondant au diamètre. Enfin pour des mesurages plus exacts nous tenons des pinces divisés en millimètres.

J'ai soumis mes pinces à l'examen d'hommes compétents, ainsi Mr. le professeur Landolt à Zurich et MMr. les inspecteurs forestiers Vogler et Kehlhofer à Schaffhouse, leur jugement unanime a été très-favorable, aussi bien sous le rapport des systèmes employés, que sous celui de l'exécution exacte et bien soignée.

Les prix sont les suivants:

No. 1 a. Pince en bois imprégné d'huile de lin, avec ressort en acier,  
division de la tige en centimètres . . . . . fr. 7. —

No. 2 a. idem, en bois blanc vernis, avec ressort, tige divisée en demi-centimètres . . . . .	fr. 8. —
No. 3 a. idem, tige doublée de laiton sur les bords pour le reste comme au No. 2 a . . . . .	,, 10. —
No. 4 b. idem, avec frein et levier excentrique, tige doublée de laiton . . . . .	,, 13. —
No. 5 c. idem, avec vis d'arrêt, tige doublée de laiton . . . . .	,, 14. —
No. 6 c. idem, avec vis d'arrêt, tige et traverse doublées de laiton . . . . .	,, 15. —
No. 7 c. idem, idem, avec division en millimètres et indication des surfaces . . . . .	,, 16. 50
No. 8 c. idem, idem, soigneusement polie et vernie . . . . .	,, 20. —
No. 9 idem, tige tout en acier et traverses en fer . . . . .	,, 25. —

On est prié d'indiquer quel système on désire pour assurer la bonne position de la traverse mobile (ressort, levier ou vis d'arrêt).

Prix de mesures, en bois poli, longues d'un mètre, divisée en centimètres et demi-centimètres . . . . .	la douzaine fr. 10
idem, doublée de laiton . . . . .	,, 16
qualités plus fortes, également doublées . . . . .	,, 18—20

Mesures longues d'un mètre en bois poli, divisées en millimètres . . . . .	,, 14
idem, doublée de laiton . . . . .	,, 20
idem, qualités plus fortes, également doublées . . . . .	,, 22—24

La fabrique confectionne encore des mesures longues de 2 et de 3 mètres, divisées en centimètres ou en millimètres.

*Extrait du rapport sur l'économie forestière du canton d'Argovie en 1875.*

1. Forêts de l'état.

Les forêts domaniales occupent une étendue de 8030 arpents, dont 3422 arpents sont des futaies de résineux, 2564 arpents des futaies de bois feuillus et 2044 arpents des taillis simples et composés.

La surface des coupes exploitées comporte 127,9 arpents, les éclaircies se sont étendues sur 552 arp., les premières occupent  $\frac{1}{63}$ , les dernières  $\frac{1}{14}$  de la surface de forêts. Le total des produits s'élève à 7426 moules de 100 'c. de masse concrète, savoir 2857 moules de bois de service, de construction et de sciage, 2460 moules de bois à brûler provenant d'essences feuillues et 645 moules de bois résineux